



Comité de jumelage STEPPS-LES MARCHES

Mairie de Les Marches

F-73800 les Marches

Assemblée Générale 2021

Date de la réunion : 22 Octobre 2021

Rédacteur : André BRUN

Nombre de personnes présentes : 20 personnes dont 14 adhérents. NB : divers excusés et/ou malades.

Nombre de pouvoirs : 12

TOTAL des personnes votantes : 26

Accueil des participants :

Bienvenue à tous les adhérents et aussi aux non-adhérents, pour une réunion de comptes rendus et de débats sur notre activité de jumelage.

Les participants non adhérents durant l'exercice écoulé n'ont pas voix délibérative, mais ils pourront bien sûr s'exprimer s'ils le souhaitent.

Nous satisferons aux obligations statutaires tout en dialoguant librement sur tous les sujets qui vous intéressent.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Fixation du montant de la cotisation
- Projets 2020-2021
- Election du Conseil d'Administration

NB : vote réservé aux adhérents 2019-2020 ; adhésions 2020/21 proposées à l'entrée.

1-Rapport Moral :

Le comité de jumelage a vécu une année difficile :

- ⇒ Peu de relations avec Stepps, depuis l'annulation de notre voyage d'avril 2020,
- ⇒ Pas d'animations sur la commune qui permettent habituellement de contribuer à sa bonne vitalité associative, de faire connaître le jumelage et d'aider à financer notre comité.

Paradoxalement, cette non-activité n'a pas empêché des tensions, aggravées par le contexte covid.

NB : le comité a déjà vécu des crises dans le passé et les a surmontées.

Nous aurons l'occasion d'échanger ce soir sur nos inquiétudes pour la vie et l'avenir du jumelage avec ces blocages et le manque d'échanges avec nos correspondants écossais. Lesquels ont à nouveau annoncé des opérations de recrutement d'adhérents.

Le 20^{ème} anniversaire du jumelage officiel a lieu en 2022. Ce pourrait être l'occasion d'une relance ?

Le rapport moral est, cette année, très mince, du fait de l'absence d'activité.

Nous pouvons en profiter pour privilégier débat et dialogue sur les orientations du Comité.

A ce jour, l'association compte 69 adhérents ; environ la moitié de l'effectif habituel.

▪ **activités de l'exercice écoulé :**

- **La Fête des Associations, redevenue le Forum des associations**, s'est tenue le samedi 11 septembre après-midi à la salle Montgrabelle.

Une centaine de visiteurs ont rencontrés les 22 associations porteraines présentes, forte d'environ 35 représentants.

JEM a tenu un stand et accueilli quelques personnes. Au terme de la journée 4 personnes ont adhéré.
= bilan mitigé.

- **Pique-nique au lac St André** le 9 juillet.

Seule occasion que nous avons eu de réunir les adhérents durant l'exercice écoulé.

Cette sympathique rencontre a réuni une quarantaine de personnes et permis de « remplacer » la St Andrew, qui n'avait pu se tenir.

Le temps avait bien voulu être coopératif et Bernard Lefèvre a égayé nos agapes de son accordéon. JEM a offert toute l'intendance.

- **Lien établi entre les écoles** privées et publiques des Marches et de Stepps ; plutôt en panne.

Cours d'anglais : 1 seul groupe a pu fonctionner en vision conférence, en raison du covid.

Cette formule n'étant pas aussi attractive que les cours en salle, nous n'avons eu que 7 inscrits.

- **En guise de conclusion :**

L'année a été très fortement perturbée.

Elle va plus laisser de traces dans les esprits que dans la chronique des manifestations organisées...

Des tensions ont eu lieu, liées en partie au fait que la dotation municipale 2020 a été restituée à la mairie pour affectation au CCAS ou autres besoins sociaux. Cette somme a finalement permis d'aider au financement du colis de Noël des anciens.

Gérard Laurent invite les personnes qui le souhaitent à s'exprimer sur ces désaccords. Pas d'intervention.

Le rapport moral confirme que JEM n'avait pas besoin de financements pour ne quasiment rien faire.

Pour des raisons diverses, plusieurs membres du CA ne souhaitent pas reconduire leur mandat et ne se représentent pas.

Je les remercie pour le travail accompli,

Notamment Lionel pour le site Web.

Merci aussi aux autres membres du CA de JEM et aux adhérents qui nous aident dans nos manifestations !

Et aussi à la mairie et les autres associations pour le soutien logistique.

Merci aussi à Gérard Veillet, correspondant du D.L., pour ses articles et sa présence ce soir.

Vote : rapport moral approuvé à l'unanimité

2-Rapport financier :

Une copie du rapport est remise à chaque membre de l'assemblée qui le souhaite.

Lecture et commentaires du trésorier, réponses aux demandes d'éclaircissements.

Merci aux trésoriers pour leur travail. Georges remercie également Mugette pour son aide.

Vote : rapport financier approuvé à l'unanimité.

3-Fixation du montant de la cotisation :

Lors de l'AG du 18/10/19, nous avons voté une augmentation de la cotisation de 2 euros sur chaque type d'adhésion (8 euros pour adhésion individuel, 12 euros pour adhésion famille).

A l'AG du 23/10/20 nous avons décidé de différer la mise en œuvre de cette augmentation.

Nous vous proposons de faire de même cette année.

Aussi, pour l'exercice 2021/2022, nous proposons de maintenir le montant de la cotisation, à savoir 10 euros pour les familles et 6 euros pour la cotisation individuelle.

Il est rappelé une nouvelle fois que cette cotisation, même si elle reste assez modeste, permet de rassembler des adhérents. Ceux-ci marquent ainsi leur appartenance à l'association.

Rappelons que l'adhésion donne accès gratuitement à la soirée de la St Andrew ainsi qu'à un tarif préférentiel pour la soirée du Fish & Chips.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4-Projets 2021/2022 :

L'incertitude demeure sur nos possibilités d'actions.

A la fois en raison du contexte sanitaire mais aussi en fonction des forces humaines en présence...

Notre comité est confronté à une crise qui pourrait lui être fatal si les ingrédients négatifs persistent : désaffection des adhérents, gouvernance introuvable, inertie de nos correspondants, impossibilité d'aller en Ecosse, ...

▪ **Cours d'anglais :**

Mise en place en cours de 2 groupes de 7 inscrits.

Démarrage mi-novembre. Possibilité de s'inscrire encore.

▪ **Soirée « pub » de la saint Andrew, le 3/12/2021 :**

A confirmer et organiser par le nouveau CA.

▪ **Soirée Fish & chips :**

A toutes fins utiles, salle Montgrabelle réservée pour le 5 février 2021.

Conditions à analyser début Janvier pour arbitrer sur maintien ou annulation.

▪ **Voyage en Ecosse :**

Après échanges avec nos correspondants écossais, nous envisageons de nous rendre en Ecosse à l'automne 2022, puis d'accueillir les écossais fin 2023.

Tout cela se passerait sous la bannière du 20^{ème} anniversaire.

= *Fabien Champenois s'occupe, avec Sarah et Evelyne, du contact avec le Council du North Lanarckshire.*

▪ **Propositions précédentes et nouvelles issues de l'assemblée :**

- Inviter un joueur de cornemuse pour faire tester l'instrument aux membres de l'association.
- Proposition d'un musicien irlandais/écossais qui joue de la harpe celtique. Trouver le lieu qui conviendrait pour l'acoustique. (salle du château, église).
- Promouvoir des échanges entre élèves des collèges de Porte de Savoie et Stepps.
- Organiser à nouveau un pique-nique pour les adhérents.
- Danses écossaises.

5-Election du Conseil d'Administration :

Pour l'exercice 2020/2021, le CA comptait 16 membres, dont 4 élus de la municipalité, membres de droit. 5 personnes ne se représentent pas : Maud MARILLEAU, Lionel GHIAZZA, Jean François JACQUELIN, Gérard MOUREAUX, André PILLET.

Et Evelyne BRISA a démissionné en cours de mandat.

Nous les remercions pour leur action dans le Comité et les invitons à rester d'actifs adhérents.

Pour 2021/2022, 7 candidats se présentent :

André BRUN	Christelle FRICOTTEAUX (nouvelle)
Roland LASSIAZ	Anne Marie CASSET
Yves REBOURG	Bérangère SOWIEZ-NEUMANN
Georges TEPPAZ	

Ce qui portera le nombre d'administrateurs à 11.

Les 4 élus de la municipalité, membres de droit de JEM ont été désignés par le Conseil Municipal, pour la durée du mandat de 6 ans :

Mesdames : Martine BANNAY CODET, Evelyne FOURNIER, Sarah HENICKE

Monsieur Franck VILLAND.

Suppléant : Fabien CHAMPENOIS.

Les 4 administrateurs de droit doivent représenter 25% des 11 administrateurs, conformément aux statuts de JEM. Ce qui limiterait leur nombre à 2.

Je propose de maintenir le nombre de membres de droit mais de ne donner une voix délibérative qu'à 2 d'entre eux.

Cette particularité nécessite l'approbation de l'AG de JEM et surtout de la mairie.

A défaut d'accord sur ce schéma, la mairie réduira ses représentants à deux titulaires et un suppléant.

= *Fabien Champenois soumettra la décision à la mairie.*

Précision : Président depuis plus de 11 ans, je pense utile et nécessaire de ne pas reconduire ce mandat.

Je souhaite rester très actif dans notre comité et un maillon important dans le passage de relais à la fonction de président.

Vote (des membres élus par l'AG) : CA élu à l'unanimité

Les participants sont conviés à un pot qui permet de poursuivre agréablement les échanges.